



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Révision des courbes de références du carnet de santé

Question écrite n° 6187

Texte de la question

Mme Cathy Racon-Bouzon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la révision des courbes de références du carnet de santé (courbe du poids, de croissance). Les courbes dites de Sempé employées actuellement ont été établies en 1979 sur des enfants parisiens nés dans les années 1950. Elles ne correspondent plus aux évolutions des habitudes alimentaires et à la corpulence des enfants d'aujourd'hui. En effet, ces courbes - sur lesquelles se basent de nombreux médecins - sont faites sur la base de la croissance moyenne des bébés recevant des préparations de lait infantile et non du lait maternel. La croissance des nourrissons allaités est donc différente et peut alerter un médecin inutilement. C'est pourquoi l'Organisation mondiale de la santé se base sur des courbes de croissance de bébés allaités tout en recommandant fortement l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois afin de favoriser la prévention d'allergies et de maladie associées. Des études montrent également le rôle protecteur du lait maternel sur le risque de surpoids. Par ailleurs la Direction générale de la santé publique (DGS) a saisi, en juillet 2015, le Haut conseil de la santé publique (HCSP) pour évaluer la pertinence de la refonte du carnet de santé. Dans son avis du 25 mai 2016, le HCSP déplore l'absence de données françaises actualisées et demande à l'Inserm que les études en cours soient finalisées dans un délai raisonnable. Aussi elle souhaiterait connaître les avancées de ces études, savoir si l'Inserm a bien pris en compte les nouvelles habitudes alimentaires des nourrissons (telle que l'allaitement) et obtenir un calendrier prévisionnel quant à leurs publications.

Texte de la réponse

La surveillance de la croissance des enfants est un élément essentiel du suivi pédiatrique. Elle repose sur des mesures régulières de poids, de taille et de périmètre crânien, sur le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) et sur leur comparaison à des données de références. La qualité de ces références est donc primordiale. C'est pourquoi la direction générale de la santé avait confié à l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) le soin d'étudier la pertinence de remplacer les courbes de croissance françaises utilisées dans le carnet de santé de l'enfant, qui avaient été établies à partir des mesures de quelques centaines d'enfants nés dans les années 50. Les chercheurs de l'unité INSERM 1153/CRESS ont recueilli et analysé environ 5 000 000 mesures de poids, de taille ou de périmètres crâniens, provenant de 261 000 enfants âgés de 0 à 18 ans. La construction des nouvelles courbes a été menée en concertation avec un comité d'expertise composé notamment des sociétés savantes et professionnelles concernées. Les courbes ont donc été intégrées dans le nouveau modèle du carnet de santé, publié le 1er avril 2018, accompagné par la mise en ligne sur le site du ministère des solidarités et de la santé d'une notice d'information à l'attention des professionnels de santé, présentant ces nouvelles courbes et insistant sur les paramètres devant être pris en compte pour l'interprétation des mesures.

Données clés

Auteur : [Mme Cathy Racon-Bouzon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6187

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 mars 2018](#), page 1860

Réponse publiée au JO le : [28 août 2018](#), page 7666